



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

ARRÊTÉ DCAT/ BEPE/ N°2022-18

du 27 janvier 2022

complémentaire portant renouvellement des membres de la commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la société Elysée cosmétiques à Folkling

Le préfet de la Moselle
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.515-36 et R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment son article 45 ;

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL n° 2020-A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-DLP/BUPE-115 du 5 mars 2015 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la société Elysée Cosmétiques située à Folkling ;

Vu le règlement intérieur de la CSS susvisée, adopté le 7 mai 2015 ;

Vu les rapports de l'inspection de l'environnement du 26 novembre 2021 et du 12 janvier 2022 ;

Vu les réponses des organismes consultés pour la mise à jour de la liste nominative des membres de la CSS pour les installations de la société Elysée cosmétiques ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la CSS est fixée à 5 ans par l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 5 mars 2015 susvisé, et qu'il convient donc de procéder à leur renouvellement ;

Sur proposition de monsieur secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

A R R E T E

Article 1 :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2015-DLP/BUPE-115 du 5 mars 2015 est modifié comme suit :

«

- **Collège « Administrations de l'État » :**
 - le préfet ou son représentant ;
 - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est ou son représentant, inspecteur de l'environnement ;
 - le chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) ou son représentant ;
 - le chef du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Moselle ou son représentant ;
 - le directeur départemental des territoires (DDT) de Moselle ou son représentant ;
 - le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est ou son représentant ;
 - la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou son représentant, chargé de l'inspection du travail.

- **Collège « Collectivités Territoriales » :**
 - le président du conseil départemental ou son représentant ;
 - le maire de la commune de Folkling ou son représentant ;
 - le maire de la commune de Behren ou son représentant ;
 - le maire de la commune d'Oeting, ou son représentant ;
 - le président de la communauté d'agglomération Forbach Porte de France, ou son représentant ;

- **Collège «Exploitants» :**
 - le directeur de la société Elysée cosmétiques ou son représentant ;
 - le responsable HQSE de la société Elysée Cosmétiques ou son représentant ;

- **Collège « Riverains » :**
 - Le président de l'association des dirigeants des entreprises du technopôle Forbach sud ou son représentant.

- **Collège « Salariés » :**
 - Deux représentants des salariés de la société Elysée cosmétiques choisis parmi les salariés protégés au sens du code du travail ou leurs suppléants.

- **Personnalité qualifiée**
Sans objet

La liste nominative des membres de la CSS désignés par le préfet est tenue à jour par la préfecture et mise en ligne sur le site internet de la DREAL Grand Est. »

Article 2 - Publications

Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et publié sur le site internet des services de l'État en Moselle

Article 3 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de Moselle, le sous-préfet de Forbach-Boulay-Moselle, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la CSS.

Fait à Metz, le 27 janvier 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,



Olivier Delcayrou

Délais et voie de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public peuvent déposer leur recours par voie dématérialisée via l'application Télérecours depuis le site <http://www.telerecours.fr/>.

ANNEXE 1

Liste nominative des membres de la CSS pour les installations de la Société Elysée Cosmétiques

COLLÈGE «ADMINISTRATIONS»	
Administration	Service
M. LE PREFET	
SIDPC	
SDIS	
DREAL	Unité départementale de la Moselle
DDETS	Inspection du travail
DDT	Urbanisme et prévention des risques
ARS	Service veille et sécurité sanitaires et environnementales

COLLÈGE «COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse postale	
Titulaire	Mme HAAG Elisabeth	Conseillère départementale de la Moselle	Hôtel du Département 1 rue du Pont Moreau CS 11096	57036 Metz Cedex 1
Suppléant	M. KIEFFER Constant	Conseiller Départemental de la Moselle	Hôtel du Département 1 rue du Pont Moreau CS 11096	57036 Metz Cedex 1
Titulaire	M.le maire	Mairie de Folkling	2 rue de l'Eglise	57600 Folkling
Titulaire	M.le maire	Mairie de Berhen	Rue des Roses	57420 Berhen
Titulaire	M.le maire	Mairie d'Oeting	623 rue du Général de Gaulle	57600 Oeting
Titulaire	M.le président	Communauté d'agglomération Forbach Porte de France	Hôtel de la Communauté 110 rue des Moulins CS 70341	57608 Forbach Cedex

COLLÈGE « EXPLOITANTS »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse postale	
Titulaire	M. MANSOURA Ramdane	Directeur Elysée cosmétiques	ZI Technopôle sud BP 90008	57601 Forbach Cedex
Titulaire	M.NURIDINOVIC Boris	Responsable HQSE Elysée cosmétiques	ZI Technopôle sud BP 90008	57601 Forbach Cedex

COLLÈGE « RIVERAINS »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse postale	
Titulaire	M. KOELSCH Gilbert	Président de l'association des dirigeants des entreprises du Technopôle Forbach sud	M. le directeur société ABYSS Propreté Avenue Jean-Eric Bousch Technopôle sud	57600 Oeting

COLLÈGE « SALARIES »				
	Nom - Prénom	Qualité	Adresse Postale	
Titulaire	M. GRASSO Alexandre	Représentant des salariés Elysée Cosmétiques	ZI Technopôle sud BP 90008	57601 Forbach Cedex
Titulaire	/	Représentant des salariés Elysée Cosmétiques	ZI Technopôle sud BP 90008	57601 Forbach Cedex
Suppléant	Mme MILEWSKI Nathalie	Représentant des salariés Elysée Cosmétiques	ZI Technopôle sud BP 90008	57601 Forbach Cedex
Suppléant	M. ODEB Jérôme	Représentant des salariés Elysée Cosmétiques	ZI Technopôle sud BP 90008	57601 Forbach Cedex